

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<div style="text-align: center;">   </div> <p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>Master 1^{ère} Année</p> <p>Science Politique parcours Approfondie</p> <p>Responsable Pédagogique : Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Maîtresse de conférences</p>	<p>Année Universitaire 2020-2021</p>
--	--	--

1 - Présentation

Les objectifs de la formation consistent à former des futur.e.s cadres et spécialistes en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiant.e.s intéressé.e.s par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former des futur.e.s diplômé.e.s parfaitement qualifié.e.s dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

2- Conditions d'accès et pré-requis

Pour accéder à la 1^{ère} année de Master (M1), l'étudiant doit être titulaire du Diplôme de la Licence en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent sur Commission spéciale.

Sélection sur dossier pour tous les étudiants à la mention de Master Science Politique parcours Approfondie de Nice (e-candidat).

3- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre 3 enseignements :

- *Élections et partis politiques* en CM
- *Inégalités, redistribution et lutte contre les discriminations* en CM
- *Élections et inégalités* en TD (TD commun aux 2 matières citées ci-dessus)

UE 2 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Droit des collectivités territoriales* en CM
- *Politique comparée : État et démocratie dans les pays du Sud* composé d'un CM+TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais appliqué au politique 1*.

UE 4 : les étudiants doivent suivre le séminaire *Enquêtes et pratiques de recherche*.

UE 5 : les étudiants doivent suivre le cours *Construire une recherche en sciences sociales*.

Semestre 2

UE 6 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Pouvoir local et territoire* en CM
- *État et action publique : mutations et adaptations* composé d'un CM+TD.

UE 7 : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Union européenne : institutions, acteurs, pratiques* en CM.

UE 8 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais appliqué au politique 2*.

UE 9 : les étudiants doivent suivre le séminaire *Enquêtes et pratiques de recherche* ainsi que le cours *Finaliser une recherche*.

UE 10 : les étudiants doivent suivre le cours *Défendre une recherche en sciences sociales*.

4- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la Spécialité Science Politique parcours Approfondie est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de M2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD et aux CM est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves (CF. tableau ci-dessous)

Semestre 1

UE 1 : 2 épreuves écrites de 3 heures. Une note de Contrôle Continu (CC) sera attribuée au TD *Élections et inégalités*.

UE 2 : 1 épreuve écrite de 2 heures et 1 oral. Une note de CC sera attribuée au TD *Politique comparée*.

UE 3 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais appliqué au politique 1*.

UE 4 : Le séminaire *Enquête et pratiques de recherche* donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux.

UE 5 : Une note de CC sera attribuée au cours *Construire une recherche en sciences sociales*.

Semestre 2

UE 6 : 2 épreuves écrites de 3 heures. Une note de CC sera attribuée au TD *État et action publique*.

UE 7 : 1 épreuve orale.

UE 8 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais appliqué au politique 2*.

UE 9 : Le séminaire *Enquête et pratiques de recherche* donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux. La note de CC attribuée au cours *Finaliser une recherche* sera incluse dans la moyenne du TD cité précédemment.

UE 10 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants. Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). La présence aux TD est obligatoire (cf article 7 du présent règlement pédagogique). En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Exception : En cas de dispense d'assiduité pour le TD du Semestre 2 « Enquêtes et pratiques de recherche », la note du mémoire s'appliquera à l'UE9.

Article 10 : Bonus sport ou bonus engagement

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle.

Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 : Bonus preneur de notes

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonification de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle, dans le cadre de la prise de notes, durant l'ensemble du semestre (CM et TD) pour un étudiant bénéficiant de cet aménagement.

Article 12 : Session 2

La 2ème session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première. Lors de la session 2, une épreuve terminale (regroupant CM ou TD) est organisée pour chaque matière. La note unique de session 2, remplace les notes de CM et TD de la 1^{ère} session.

Article 13 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Article 14 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 15 : Mentions

Les mentions pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'obtention des mentions en session 2 pourra éventuellement se réaliser sur appréciation du jury de délibération.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 1 (B. 112 bis)

Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25

Courriel : droit.scolarite.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : ACTIONS PUBLIQUE ET POLITIQUE	2 ÉCRITS		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 4)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- CM inégalité, redistribution et lutte contre les discriminations	écrit de 3h	/20		1,5		
- CM Élections et partis politiques	écrit de 3h	/20		1,5		
- TD Elections et inégalités			/20	1		
UE 2 : INSTITUTIONS POLITIQUES	1 ÉCRIT de 2h + 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 4)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- CM Droit des collectivités territoriales	écrit de 2h	/20		1,5		
- CM Politique comparée : État et démocratie dans les pays du Sud	oral	/20		1,5		
- TD Politique comparée			/20	1		
UE 3 : ANGLAIS APPLIQUÉ AU POLITIQUE 1			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Anglais appliqué au politique 1			/20	1		
UE 4 : ENQUÊTES ET PRATIQUES DE RECHERCHE	1 DEVOIR-MAISON		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1,5)	6
1 élément obligatoire :						
- CM Enquêtes et pratiques de recherche	écrit	/20		1,5		
UE 5 : PPR			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1,5)	9
1 élément obligatoire :						
- Construire une recherche en sciences sociales			/20	1,5		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30
SEMESTRE 2						
UE 6 : SAVOIRS DE L' ACTION PUBLIQUE	2 ÉCRITS		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 5)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- CM Pouvoir local et territoire	écrit de 3h	/20		1,5		
- CM État et action publique : mutations et adaptations	écrit de 3h	/20		1,5		
- TD Etat et action publique			/20	1		
UE 7 : INÉGALITÉS, REDISTRIBUTION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	1 ORAL				/20 (Coef. 1,5)	3
1 enseignement obligatoire (CM) :						
- CM Union européenne : institution, acteurs, pratiques	Oral	/20		1,5		
UE 8 : ANGLAIS APPLIQUÉ AU POLITIQUE 2			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Anglais appliqué au politique 2			/20	1		
UE 9 : TECHNIQUES D'ENQUÊTES EN SCIENCES SOCIALES			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1,5)	3
2 éléments obligatoires :						
- TD Enquêtes et pratiques de recherche			/20	1,5		
- Finaliser une recherche			Note incluse dans le TD ci-dessus			
UE 10 : PPR	1 RAPPORT ou MÉMOIRE				/20 (Coef. 5)	15
1 élément obligatoire :						
- Défendre une recherche en sciences sociales	Rapport ou mémoire			5		
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60